



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 30 MAI 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	51	51 + 18 pouvoirs

Date de convocation 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la Salle Polyvalente - 10 rue de Lunéville - 54300 Marainviller, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, président.

Présents : **Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Christian GEX, Sabrina VAUDEVILLE, Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Hélène HEDDOUD, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Serge DESCLE, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Joëlle DI SANGRO, Christian FLAVENOT, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Marie VIROUX, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Audrey FINANCE, Joël DONATIN.**

Absents : **Yvette COUDRAY, Laurent KUREK, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Jacques PISTER, Michel JACQUOT, François GENAY, Adeline COIGNUS, Christine THOMAS.**

Représentés : **Martial BANNEROT à Sabrina VAUDEVILLE, Didier COLIN à Christian GEX, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, Claude BAILLY à Alexandra HUGO, Gérald BARDOT à Colette MANSUY, Ludovic CHAUMET à Jonathan HAUVILLER, Anne-Marie DI MARINO à Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Valérie DIDIER à Frédéric BREGEARD, François FRASNIER à Catherine LAURAIN, Virginie GENOT à Christian FLAVENOT, Etienne MAIRE à Thibault VALOIS, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX à Catherine PAILLARD, Laurie PÉRISSÉ à Murielle GRIFFOUL, Caroline THOMAS à Alain FORTIER, Jean-Luc DEMANGE à Francine GARNIER, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ, Ludivine GEANT à Ludwig MISCHLER.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Instauration de nouveau cycle de travail au sein des services de la CCTLB

Rapporteur : M. Bruno MINUTIELLO

N° de délibération : 2024_114

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
51	18	69	0	0	0

Vu le code général de la fonction publique (CGPF) ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 7-1 ;
Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 article 2 ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui met fin aux régimes dérogatoires à la durée hebdomadaire de travail de 35 heures ;

La durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par la collectivité, dans les limites applicables aux agents de l'État, en tenant compte des missions exercées (CGFP, article L611-2). Ces cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

Il revient donc à l'organe délibérant de la CCTLB de les déterminer après avis du Comité Social Territorial.

Au sein de la collectivité, il existe actuellement plusieurs régimes d'aménagement du temps de travail hérités des précédentes organisations. Pour des raisons d'équité, d'homogénéisation des pratiques et d'attractivité, il a été proposé d'initier une réflexion sur l'organisation du temps de travail au sein de la collectivité.

La réflexion a été initiée par une première réunion de travail qui s'est déroulée le 6 décembre 2023. L'activité s'est poursuivie avec différents types d'échanges et notamment trois autres rencontres les 17 janvier 2024, 19 février 2024 et 28 mars 2024.

Initialement débutées sur un temps de travail équivalent à 38 heures, les projections se sont ensuite dirigées sur des cycles de travail équivalents à 39 heures afin de correspondre au mieux en terme organisationnel aux besoins de la collectivité notamment en terme d'accueil des usagers.

Le travail de concertation et les différents arbitrages ont permis de proposer l'organisation du travail ci-dessous aux membres du Comité Social Territorial, pour mise en place à compter du 1^{er} juillet 2024 :

L'ensemble des services administratifs dont siège et service prévention des déchets (hors déchetteries)

8h30-12h30 et 13h30-17h30 du lundi au jeudi

8h30-12h30 et 13h30-16h30 le vendredi (39 heures 00)

Conformément à la circulaire du 18 janvier 2012 du ministère de la fonction publique, 23 jours de RTT seront attribués pour une année civile.

Médiathèques de Lunéville et de Baccarat

Horaires des agents à temps complet pour la Médiathèque Lunéville (35 heures) :

- Mardi : 9h-12h et 13h-18h
- Mercredi : 9h-12h et 13h-18h
- Jeudi : 9h-12h
- Vendredi : 9h-12h et 13h-18h
- Samedi : 9h-12h et 13h-18h

Horaires des agents pour la Médiathèque à Baccarat (35 heures) :

- Mardi : 9h-12h et 13h-18h
- Mercredi : 9h-12h et 13h-18h
- Jeudi : 1 agent 9h-12h et 1 agent 14h-17h + 1 agent volant
- Vendredi : 9h-12h et 13h-18h
- Samedi : 9h-12h et 13h-18h

A noter que la proposition à 39 heures avec ouverture plus tardive faite par la direction n'a pas été retenue par les agents des médiathèques. La majorité des agents a souhaité rester à 35 heures.

Exploitation Assainissement

8h30-12h30 et 13h30-17h30 du lundi au jeudi

8h30-12h30 et 13h30-16h30 le vendredi (39 heures 00)

Conformément à la circulaire du 18 janvier 2012 du ministère de la fonction publique, 23 jours de RTT seront attribués pour une année civile.

Toute modification d'horaires notamment due aux situations de canicule caractérisées par une alerte Météo France, pourra être mise en œuvre après validation du supérieur hiérarchique et de la direction générale en fonction des missions exercées et indiquées sur la fiche de poste de l'agent.

Les horaires de travail des agents suivront les prescriptions en matière de lutte contre le bruit et notamment ceux concernant les travaux bruyants sur la voie publique, applicables au jour de l'intervention.

Service entretien des équipements communautaires

8h30-12h30 et 13h30-17h30 du lundi au jeudi

8h30-12h30 et 13h30-16h30 le vendredi (39 heures 00)

Conformément à la circulaire du 18 janvier 2012 du ministère de la fonction publique, 23 jours de RTT seront attribués pour une année civile.

Toute modification d'horaires notamment due aux situations de canicule caractérisées par une alerte Météo France, pourra être mise en œuvre après validation du supérieur hiérarchique et de la direction générale en fonction des missions exercées et indiquées sur la fiche de poste de l'agent.

Les horaires de travail des agents suivront les prescriptions en matière de lutte contre le bruit et notamment ceux concernant les travaux bruyants sur la voie publique, applicables au jour de l'intervention.

Service entretien des locaux

6h00-11h00 et 16h30-18h30 du lundi au vendredi (35 heures hebdomadaires)

Déchetteries

Également, la CCTLB a repris la gestion directe des déchetteries au 1er janvier 2023. Après une année de stabilisation du service, les élus et la direction ont fait le choix de faire évoluer les horaires d'ouverture des équipements selon les besoins des usagers. En effet, à l'heure actuelle, les déchetteries peuvent être ouverte jusque 18 heures au mois de décembre.

Il est proposé la mise en place d'horaires d'hiver (d'octobre à mars) et d'horaires d'été (avril à septembre).

Horaires des agents de LUNEVILLE :

Cycle 1 :

	Heures d'été		Heures d'hiver	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Mardi				
Mercredi		13h15 – 18h15		13h15 – 17h15
Jeudi		13h15 – 18h15		13h15 – 17h15
Vendredi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Samedi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Dimanche	8h45 – 12h15		8h45 – 12h15	
Heure totale de travail		37h30		32h30

Cycle 2 :

	Heures d'été		Heures d'hiver	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi				
Mardi		13h15 – 18h15		13h15 – 17h15
Mercredi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Jeudi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Vendredi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Samedi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Dimanche				
Heure totale de travail		37h00		32h00

Horaires des agents de BACCARAT :

Cycle 1 :

	Heures d'été		Heures d'hiver	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Mardi				
Mercredi		13h15 – 18h15		13h15 – 17h15
Jeudi		13h15 – 18h15		13h15 – 17h15
Vendredi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Samedi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Dimanche	8h45 – 12h15		8h45 – 12h15	
Heure totale de travail		37h30		32h30

Cycle 2 :

	Heures d'été		Heures d'hiver	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi				
Mardi		13h15 – 18h15		13h15 – 17h15
Mercredi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Jeudi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Vendredi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Samedi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Dimanche				
Heure totale de travail		37h00		32h00

Horaires de l'agent de BENAMENIL :

	Heures d'été		Heures d'hiver	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Mardi		13h15 – 18h15 : renfort Déchetterie Lunéville		13h15 – 17h15 : renfort déchetterie Lunéville
Mercredi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Jeudi				
Vendredi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Samedi	8h45 – 12h	13h30 – 18h15	8h45 – 12h	13h30 – 17h15
Dimanche				
Heure totale de travail		37h		32h

Horaires de l'agent de LARONXE :

	Proposition	
	Matin	Après-midi
Lundi	7h45 – 12h	13h30 – 16h15
Mardi	7h45 – 12h	13h30 – 16h15
Mercredi	7h45 – 12h	13h30 – 16h15
Jeudi	7h45 – 12h	13h30 – 16h15
Vendredi	7h45 – 12h	13h30 – 16h15
Samedi		
Dimanche		
Heure totale de travail		35h

Service tourisme

Planning établi annuellement en lien avec l'agent. Le temps de travail des agents est annualisé.

Du lundi au dimanche, horaire maximal : 9h45-12h30 et 14h00-18h15 avec une moyenne annuelle de 35 heures hebdomadaires.

Les agents sur des postes non permanent disposeront d'un cycle sur 35 heures hebdomadaire (hormis déchetteries annualisées). Les agents à temps non complet et à temps partiel ne bénéficient pas de jours de RTT

Ces RTT devront être pris avant tout départ de la collectivité (sauf nécessité de service).

Les RTT ne pourront donner lieu à rémunération et ne peuvent être fractionnés en deçà de la ½ journée.

A noter qu'un jour de RTT sera posé pour une journée d'absence, quel que soit le temps travaillé durant cette journée. Exemple : Aucune heure de récupération ne sera due pour un RTT pris le vendredi.

Pour finir, une possibilité d'aménagement d'horaires pour convenances personnelles soumis à autorisation du supérieur hiérarchique est accordée aux agents dans la limite de 12 heures par an afin de leur permettre de faire face à des contraintes de leur vie courante (rendez-vous médicaux...). Ces heures feront l'objet d'une récupération suivie et convenue avec le responsable de service et validé par la direction. A noter qu'aucun report n'est possible d'une année sur l'autre.

Le Conseil Communautaire après avis du Bureau et du Comité Social Territorial du 17 avril 2024, à l'unanimité,

- Autorise le Président à mettre en place, à compter du 1^{er} juillet 2024, les nouveaux horaires de travail pour les agents comme indiqués dans cette délibération et le règlement intérieur ci-joint.
A noter que :
 - L'ensemble des services administratifs dont siège et service prévention des déchets, service entretien des équipements communautaires, exploitation assainissement bénéficieront d'un régime horaires de 39 heures donnant droit à des RTT (sauf agents sur emplois non permanents),
 - Les agents des déchetteries voient leurs cycles de travail évoluer avec une saisonnalité été et hiver,
 - Les médiathèques, le service entretien des locaux et le tourisme maintiennent leurs organisations actuelles.
- Autorise le Président à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2024.06.05 19:26:21 +0200
Ref:6632614-9934727-1-D
Signature numérique
le Président